

Avocat spécialisé : ce qu'il faut savoir

Description

L'avocat spécialisé est un juriste qui a décidé de ne pratiquer qu'une branche bien précise, en [droit immobilier](#) par exemple. Cette spécialisation s'est avérée être la réponse rationnelle de l'évolution et la diversification des matières juridiques. En effet, le droit est une matière qui s'est considérablement enrichie au fil du temps. Aujourd'hui, il encadre de nombreux domaines.

Si les nouveaux membres du barreau sont des généralistes, continuer à l'être à long terme est un choix librement consenti. La pratique quotidienne du droit peut générer une préférence parmi les branches de la science juridique. Ceux qui remplissent les conditions peuvent alors se préparer à l'examen pour acquérir ce titre.

[Contacter gratuitement un avocat](#)

Quelles sont les différences entre l'avocat spécialisé et l'avocat généraliste ?

Il existe tellement de branches dans le droit aujourd'hui qu'il devient difficile et contre productif de tenter de les maîtriser toutes. Au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience, les avocats découvrent alors celles pour lesquelles ils ont le plus d'affinités.

Après leur prestation de serment, les nouveaux avocats sont d'abord des généralistes. Ce terme sert à désigner les membres de l'Ordre des avocats qui n'ont pas encore de spécialisation. De fait, ils ont la capacité de traiter les affaires touchant les différentes branches de la science juridique, **à l'exception de quelques domaines particuliers.**

Durant leurs missions, ils sont appelés à pratiquer diverses matières juridiques. En principe, ils doivent être en mesure de répondre à toutes les attentes de leurs clients. Mais **l'expérience** peut les amener à avoir **un ou plusieurs domaines de prédilection.**

Bon à savoir : les avocats ont pour principale fonction de conseiller leurs clients, ce qui implique aussi de devoir les orienter, si le besoin s'en fait ressentir.

Compte tenu des principes déontologiques de compétence auxquels ils sont soumis,

ils sont tenus de **refuser les affaires qui dépassent leurs domaines de compétences**. Dans ces cas, ils se doivent de rediriger ces clients vers des confrères disposant de l'expertise nécessaire pour mener à bien la mission.

Un avocat est dit spécialisé lorsqu'il passe avec succès l'examen spécialement élaboré pour mettre en évidence les éventuelles compétences du candidat dans **une ou plusieurs disciplines juridiques**. Cette réussite se matérialise par l'octroi de mentions de spécialisation.

De fait, le **certificat de spécialisation** permet de reconnaître que son titulaire possède des compétences spécifiques dans les branches du droit pour lesquelles il s'est spécialisé. Cette reconnaissance lui fournit un moyen de se démarquer de la concurrence. Elle lui donne la possibilité de rehausser sa crédibilité et son image. Il a en main une base solide pour forger sa notoriété. Plus celle-ci grandira, plus il aura des motifs pour justifier ses [honoraires](#).

À noter : un avocat titulaire d'une mention de spécialisation a la possibilité de l'afficher clairement.

Pour se faire connaître et attirer la clientèle, la plupart des avocats ont pris l'habitude de l'utiliser pour orner tous leurs supports de communication, qu'ils soient physiques (document papier) ou numériques (site Internet). Les mentions figurent également sur **l'annuaire national de la profession** que le Conseil national des barreaux se charge de mettre à jour quotidiennement.

Quand l'avocat peut-il porter le titre de spécialiste ?

Un avocat généraliste peut devenir un avocat spécialisé. Pour y parvenir, il lui faudrait d'abord passer au moins 4 années à exercer la ou les matières dans lesquelles il désire se spécialiser, à raison d'un minimum de 10 heures de formation par an. À partir du moment où il satisfait à cette première condition, il peut se présenter à une épreuve de contrôle des connaissances. Le succès à cet examen signifie que le jury a validé ses compétences professionnelles. Cette réussite est sanctionnée par l'**obtention d'un certificat** que le **Conseil national des barreaux** se charge de délivrer.

Bon à savoir : en principe, les mentions de spécialisation sont fixées à deux par avocat. Cependant, il peut advenir exceptionnellement que ce nombre soit porté à trois.

Quelles sont les activités dominantes des avocats ?

Les activités dominantes désignent des **domaines juridiques dans lesquels certains avocats décident d'exercer exclusivement**. Ils leur permettent de développer une compréhension plus accrue et une grande technicité dans un domaine précis du droit.

Parmi les **diverses activités dominantes** figurent :

- Les contentieux, la médiation et l'arbitrage ;
- Les dommages corporels et matériels ;
- Le droit de la circulation et des transports ;
- Le droit des biens ;
- Le droit des successions ;
- Le droit des affaires ;
- Le droit de l'immigration et d'asile ;
- Le droit de la consommation ;
- Le droit de la faillite et du surendettement.

Dans la longue **liste des activités dominantes**, on retrouve également :

- Le droit du travail et de la sécurité sociale ;
- La propriété intellectuelle et les nouvelles technologies ;
- Le droit des mineurs ;
- Le droit de la famille ;
- Le droit fiscal et le droit douanier ;
- Le [droit pénal](#) ;
- Le droit de l'environnement ;
- Le droit public ;
- Le droit international et le droit de l'Union européenne ;
- Les droits de l'homme et les libertés publiques.

Quelles sont les diverses spécialités des avocats ?

Aujourd'hui, un avocat peut choisir librement de devenir un avocat spécialisé **et exercer deux mentions de spécialisation différentes** figurant dans la liste suivante :

- Droit de l'arbitrage ;

- Droit des associations et des fondations ;
- Droit des enfants ;
- Droit des assurances ;
- Droit commercial, des affaires et de la concurrence ;
- Droit du crédit et de la consommation ;
- Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution ;
- Droit immobilier ;
- Droit bancaire et boursier ;
- Droit du dommage corporel ;
- Droit de l'environnement ;
- [Droit des étrangers](#) et de la nationalité.

L'avocat spécialisé peut **effectuer son choix également dans cette liste** :

- Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine ;
- Droit de la fiducie ;
- Droit fiscal et droit douanier ;
- Droit de la protection des données personnelles ;
- Droit du numérique et des communications ;
- Droit pénal ;
- Droit de la propriété intellectuelle ;
- Droit du travail ;
- [Droit international](#) et de l'Union européenne ;
- Droit rural ;
- Droit de la santé ;
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Droit public ;
- Droit des sociétés ;
- Droit du sport ;
- Droit des transports.

Comment trouver un avocat adapté à son affaire juridique ?

Une personne compétente dans son domaine aura tendance à faire parler d'elle. Souvent, c'est **grâce cette notoriété chèrement acquise que se bâtit sa clientèle**. Parfois, il suffit que l'on demande une recommandation auprès de son entourage ou de professionnels pour se voir conseiller un avocat spécialisé. Grâce à Internet, il devient possible également de naviguer à travers différents sites web pour un meilleur

résultat.

FAQ

Comment faire pour devenir avocat ?

Seul un juriste de formation, titulaire d'un diplôme de M1 au minimum, peut devenir avocat. Pour ce faire, il devra se préparer pendant une année pour l'admission à l'école des avocats (EDA). En cas de succès, il suivra une formation de 18 mois. Avant de pouvoir obtenir son certificat d'aptitude à la profession, il devra repasser un examen d'aptitude.

Quelles sont les qualités qui font un bon avocat ?

Le métier d'avocat est particulièrement exigeant. Il requiert du candidat qu'il fasse preuve de beaucoup d'investissement personnel, en plus de développer diverses autres qualités. En effet, il doit être un bourreau du travail très indépendant, faire preuve de discipline tout en étant minutieux et faire preuve d'éloquence.

En quoi consiste la profession d'avocat ?

L'avocat est un professionnel dont le domaine d'expertise concerne le droit (législations, règles ou encore procédures). Il doit posséder une grande capacité d'analyse et de rédaction, tout en faisant preuve de beaucoup d'éloquence. En effet, il doit également être en mesure de conseiller, représenter et défendre son client. Il peut aussi servir de médiateur.